

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 12 novembre 2012**

**2012 DDEEES 142 G** Subvention à l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e).

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'attribuer une subvention à l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'association Les Amis du Bus des Femmes dossier, n°2012-03897, SIMPA 19 600), située, 58, rue des Amandiers (20e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre, 65, rubrique 911, nature 6574, ligne DF 55009 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2012 et exercices ultérieurs, sous réserve du vote des crédits correspondants.